



Réunion du 23 septembre 2013

**Schéma de Cohérence Territoriale du Born****Objet : Séminaire d'information / formation des élus (démarrage du SCoT)**

Madame la Présidente introduit la réunion. Elle rappelle le contexte d'élaboration du document et insiste sur les choix relatifs à son périmètre. Elle présente le bureau d'études Citadia en charge de la mission et remercie les participants nombreux. La venue de nombreux élus témoigne de l'intérêt et de la démarche SCoT.

**Etaient Présents :**

Nom Prénom communes
Mme Virginie PELTIER – Biscarrosse – Pdte SCOT du BORN
M. Christian PLANTIER – Mimizan – Pdt CC Mimizan – Vice Pdt SCOT du Born
M. Philippe ALIOTTI – Parentis – Pdt CC Grands Lac– Vice Pdt SCOT du Born
M. Thierry RAMEAU – Sanguinet - Vice Pdt SCOT du Born
M. Jean-Louis GUY – Mimizan - Vice Pdt SCOT du Born
Mme Marie Françoise NADAU- Parentis – Conseillère Régionale
M. Eric SOULES – Parentis
Mme Christine ALLARD-VERDON - Parentis
M. Hervé BOUILLET – Parentis
M. Eric ALFONSO - Parentis
M. Pascale VALETTE - Parentis
Mme Christiane LACAZE- Parentis
M. Mickael CHAUVIN - Luë
M. Didier TOUVE - St Paul en Born
M. Francis MAGNALDI – St Paul en Born
M. Vincent CASTAGNEDE – Ychoux
M. David GULLION – Ychoux
M. Jean-Jacques PAJOT - Aureilhan
Mme Nadine GUERY - Aureilhan
M . Michel IRUBETAGOYENA - Aureilhan
Mme Christine DUMEN – Aureilhan
M. Daniel PONS - Biscarrosse
M. Alain DELOUZE - Biscarrosse
M. Guy DUCOURNAU – Gastes
Mme Claude PELAT- Gastes
M. Vincent VILLENAVE – Gastes
M. Jean-Marc BILLAC – Pontenx les Forges
M. Sébastien NOAILLES – Sanguinet
M. Jérôme BERNOS – Sanguinet
M. Jean-Jacques CAPDEPUY- Ste Eulalie
M. Bernard COMET- Ste Eulalie
M. Alain RAMAZEILLES – Ste Eulalie
Mme. Françoise DELLERIE - Ste Eulalie

Mme Paulette RANCINAN - Ste Eulalie
M. Daniel VINCQ – Mézos
M. Alain COUSQUER- Bias
M. J.B. GUYOT-SIONNEST – Bias
M. Eric JAUBERT – Conseil Régional d’Aquitaine – Chargé de mission
M. Gilles TESTUD – Directeur Scot du Born
Mme Sophie TOURNIS – Chargée de mission Scot du Born
M. Gratien SOUCAROS – ADACL – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
M. F. FENESTRE – Cabinet Etudes CITADIA – Chef de projet
M. A. REYBAUD - Cabinet Etudes CITADIA – Chargée de mission

### **Objet de la réunion**

Le bureau d’études CITADIA anime ce séminaire de lancement à destination d’un public d’élus (conseillers municipaux et communautaires) et présente notamment :

- l’équipe technique en charge de l’élaboration du SCoT du Born (CITADIA, EVEN, ECOTONE, HORIZON Conseil) ;
- le contenu d’un tel document d’urbanisme : une vidéo-projection illustre le discours d’information et expose des exemples pris dans d’autres SCoT ainsi que les attentes du législateur ;
- le pilotage du SCoT du Born et son calendrier des prochains mois.

L’assemblée est invitée à réagir au fur et à mesure.

### **1. Principaux éléments abordés**

Synthèse des échanges en séances :



#### ***Est-ce qu’un SCoT peut être révisé ?***

- Oui, si des projets arrivent alors qu’ils n’étaient pas prévus, il est tout à fait possible de faire évoluer le document. Il est également possible de faire évoluer le document si les objectifs initialement fixés ne sont pas tenus.
- La Loi ALUR (Loi Duflot, en instance de vote) prévoit 1 évaluation tous les 3 ans (elle est actuellement fixée à 6 ans dans le Code de l’Urbanisme). Plusieurs procédures existent, à l’image des procédures qui visent à faire évoluer un Plan Local d’urbanisme.



#### ***Un PLU doit être compatible avec le SCoT : qui est le juge de ce rapport de compatibilité? Jusqu’où peut-on accepter une adaptation de la règle sans porter atteinte à la compatibilité ?***

- Le juge, c’est le Comité Syndical du SCoT, c’est-à-dire les élus du SCoT.
- L’adaptation de la règle doit néanmoins s’inscrire dans le cadre de la légalité. Un PLU devra prendre en compte l’avis du Comité Syndical et rester cohérent avec le document initial. En cas de modification substantielle par rapport au projet de SCoT, le Préfet exercera son contrôle de légalité.



**Le SCoT fixe une volonté territoriale sauf qu'il peut exister un schéma départemental qui a opéré un choix différent : comment on gère ?**

- Un schéma de rang supérieur planifie l'aménagement à un horizon bien plus court que celui du SCoT généralement (5/10 ans contre 15-20 ans).
- Par ailleurs, les services de l'état ou les collectivités territoriales qui élaborent les schémas de rang supérieur sont consultés en tant que Personne Publique Associée. Au cours de réunions d'échanges, les avis des élus et ceux des PPA (Personnes Publiques Associées) seront entendus. La traduction règlementaire du SCoT en tiendra compte en jouant sur le niveau de prescription et de recommandation.
- Il se peut que des projets d'infrastructures envisagés à long terme ou à moyen terme ne trouvent pas d'écho immédiat dans le SCoT : les projets ne sont pas pour autant incompatibles et le SCoT peut évoluer à tout moment.



**Comment intégrer les intentions des métropoles qui imposent parfois aux communes d'être reléguées au rang de « dortoir » ?**

- Les pôles d'influence extérieure sont pris en compte (Bordeaux, littoral touristique Landais, Bassin d'Arcachon, ...) : les relations entre le territoire et ses voisins seront analysées et les questions d'avenir seront anticipées. Mais le SCoT du Born ne pourra pas décider directement du développement envisagé sur ces territoires là (et inversement).



**Comment sont associés les différents acteurs ?**

- Un SCoT ne doit pas être fait dans un bureau d'études, il est fait par les acteurs du territoire avec l'aide d'une structure comme Citadia. La méthodologie proposée amène les acteurs à se rencontrer pour préciser les choix et enrichir la réflexion : l' élu porte la responsabilité des décisions, le technicien conseille, les PPA donnent un avis et invalident ce qui n'est pas légal, les experts apportent des arguments pour préciser les choix et les défendre, la population enrichit le projet en formulant ses attentes et en faisant valoir son devoir citoyen, ...
- Néanmoins, amener les populations à réagir sur un SCoT est souvent difficile, c'est pourquoi il semble important de ne pas se passer de l'éclairage d'experts tels que des associations ou des groupes socio-professionnels particuliers.
- Plusieurs instances de travail et d'échanges sont proposées dans le cadre du pilotage du SCoT du Born :

<b>Le Comité technique</b>	<i>Vice-Président, techniciens Pays, collectivités et partenaires</i>	Prépare, analyse les études, « aiguille » les travaux à mener
<b>Les Commissions thématiques du SCoT</b>	<i>Elus, Conseil de développement, techniciens, PPA, personnes ressources, associations...</i>	Alimentent les travaux de réflexions, lieux d'échanges et de débats
<b>La Commission transversale</b>	<i>Représentants des commissions du SCoT</i>	Capitalise les ateliers thématiques
<b>Le Comité de pilotage / Le Bureau</b>	<i>Bureau du SM, services Pays, présidents des commissions du conseil de développement, PPA</i>	Examine et valide des différentes étapes, des études et travaux de réflexion
<b>Le Comité syndical</b>		Débat et entérine les choix proposés par le comité de pilotage
<b>Personnes Publiques Associées - Personnes ressources, organismes, associations consultées – Citoyens</b>		Contribuent, réagissent

**2. Calendrier**

En dehors de comités techniques restreints, les échéances suivantes sont importantes dans la mesure où des élus seront sollicités pour y participer :

- **Semaines 40 et 41 (du 30/09 au 11/10)** : rencontre avec les 2 EPCI et des personnes ressources
- **Mardi 5 novembre** : 2 Commissions thématiques (Public : élus, PPA PPC, entreprises ...)
  - 15h - 17 h : Environnement (EAU, ENERGIES, BIODIVERSITE, ...)
  - 17h30 - 19h30 : Habitat, formes urbaines (DEMOGRAPHIE, LOGEMENT, AMENAGEMENT RESIDENTIEL, DENSITE, ...)
- **Mardi 12 novembre** : 2 Commissions thématiques (Public : élus, PPA PPC, entreprises ...)
  - 15h - 17 h : Dynamiques économiques (TOURISME, AGRICULTURE-SYLVICULTURE, ARTISANAT, ...)
  - 17h30 - 19h30 : Accessibilités déplacements, équipements
- **Mardi 10 décembre** : Comité transversale « prospective » - 14h30

**Notes :**

**Le diaporama de la réunion est mis à disposition sur le site du SCoT du Born.**

**Pour faire part d'observations tout au long de la démarche d'élaboration, il convient de les exprimer auprès du Syndicat Mixte qui relayera l'information au bureau d'études.**

**Les élus seront sollicités dans les prochaines semaines (octobre 2013) pour s'entretenir avec CITADIA et/ou pour participer à des ateliers thématiques. (voir ci-dessus).**

**Le calendrier sera envoyé dans chaque mairie par email.**

Madame la Présidente remercie les participants et clôt le séminaire.